

quelques uns des cantons Suisses la proportion des sourds-muets à la population est d'un à 206 ; mais ici cette infirmité est généralement combiné avec l'idiotisme. Dans d'autres pays aussi bien qu'en Suisse, des parties différentes du même pays offrent des proportions différentes de sourds et muets.

En Irlande, par exemple, île de peu d'étendue et dont la configuration est presque uniforme, nous trouvons les variations suivantes, suivant les différentes provinces :—Dans le Leinster, un sourd-muet sur 1474. Dans le Connaught, un sur 1499. Dans l'Ulster, un sur 1328 ; et dans tous les comtés plats, comme Roscommon, Westmeath, Dublin et Kildare la moyenne est d'un sur 1935 ; tandis que dans les comtés plus montagneux, comme Mayo, Donegal, Tipperary, Tyrone et Fermanagh, la moyenne est d'un sur 1668, et dans le comté de Wicklow la proportion s'élève à un sur 1031.

Parmi les sourds-muets en Canada, la proportion des hommes aux femmes est de 100 hommes à 68 femmes, tandis qu'en Irlande la proportion est de 100 hommes à 76 femmes ; et ce nombre paraît être la proportion reconnue universellement dans les autres pays.

Dans un rapport très intéressant du registrateur général d'Irlande, récemment publié, il se trouve une table où est indiqué un grand nombre de métiers et d'arts, auxquels les sourds-muets peuvent être employés, et dont les principaux sont ceux de cordonnier, relieur, tisserand, tailleur, charpentier, forgeron, maçon et autres occupations comme celles de matelot, pêcheur et jardinier, et parmi les occupations qui sont spéciales aux femmes il y a celles des modistes, des couturières, des fileuses et des tricoteuses. Plusieurs de ces états ont été adoptés par des muets de leur propre choix ; mais il faut dire aussi qu'un grand nombre de professions leur ont été enseignées dans les établissements éducationnels, ou ont été acquises de leurs pères et mères ou de leurs proches parents. Un grand nombre de sourds-muets d'Irlande se trouvent dans les classes agricoles et ouvrières.

Trois causes spéciales (dit le docteur Wm. Wilde, assistant commissaire chargé de faire le recensement d'Irlande) semblent influencer sur la production et la propagation du mutisme. La frayeur éprouvée par la mère pendant qu'elle était enceinte ; une consanguinité trop rapprochée, ou les alliances de proches parents ; et les causes héréditaires.

Les causes indiquées en second lieu ont été considérées pendant longtemps comme étant des causes prédisposantes de maladies héréditaires, et en recherchant jusqu'à quel point une consanguinité trop rapprochée à l'effet de rendre sourd-muet on trouve 170 cas où les parents étaient alliés au premier, deuxième ou troisième degré. Le résultat de ces mariages entre parents est 109 cas, sur lesquels 94 sont nés sourds-muets et idiots, et 5 le sont devenus—dans 17 cas, trois de la même famille, et dans trois cas, quatre de la même famille étaient sourds-muets ; une famille en comptait sept,—une autre huit—et dans toutes ces familles, les parents étaient alliés de très près.

En indiquant le résultat des prédispositions héréditaires, il énumère 471 personnes nées dans des familles dont quelques-uns des membres avaient été muets ; et parmi lesquelles 249 paraissaient tenir l'infirmité du côté du père, et 222 du côté de la mère ; mais il est très remarquable, dit le même auteur, que tandis que le